

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

DÉPENSES DE FONCTION ET FRAIS DE REPRÉSENTATION D'UNE DIRECTRICE OU D'UN DIRECTEUR DE CABINET ET DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2024

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Alexandre Hubert	Secrétaire associé	Rencontre de travail	2024-10-02	32,54 \$
Jean-Michel Ross	Secrétaire adjoint	Rencontre de travail	2024-10-23	28,74 \$